

2.17 Climat et énergie

CONSIDÉRANT que le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a établi que tous les États, toutes les entreprises et la société civile devaient stabiliser les émissions de gaz à effet de serre afin de maintenir les conditions climatiques terrestres à un niveau historique de référence;

SACHANT que, selon le *World Energy Assessment* (Évaluation de l'énergie mondiale), publié par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la demande d'énergie actuelle et future entraînera une augmentation considérable des émissions de gaz à effet de serre;

NOTANT que le PNUD a demandé l'aide de l'UICN pour diffuser des informations sur le *World Energy Assessment* et pour que les Bureaux régionaux de l'UICN contribuent à sensibiliser les fonctionnaires gouvernementaux, la société civile et le secteur privé à cette évaluation et aux énergies plus propres et moins chères qui sont disponibles;

NOTANT EN OUTRE que la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) a progressé dans la définition des responsabilités communes, mais différenciées, de tous les États de maintenir des conditions climatiques terrestres à un niveau historique de référence;

RECONNAISSANT l'importance des recherches et des consultations de la Commission UICN du droit de l'environnement sur le recours à des instruments juridiques pour encourager l'emploi et le transfert de technologies à haut rendement énergétique et de méthodes d'économie d'énergie, en appui au développement durable et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre;

Le Congrès mondial de la nature, réuni du 4 au 11 octobre 2000 à Amman, Jordanie, pour sa 2e Session:

1. PRIE INSTAMMENT tous les États et toutes les entreprises commerciales du secteur privé de réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'éliminer les installations énergétiques les plus polluantes, d'adopter et d'utiliser des technologies à haut rendement énergétique pour réduire les émissions, et de faciliter le transfert et la mise en œuvre de ces technologies le plus rapidement possible dans le monde entier.
2. RECOMMANDE que toute mesure d'amélioration du piégeage du carbone dans les systèmes naturels marins et terrestres de la planète respecte le principe de précaution et ne soit prise qu'après étude exhaustive d'impact sur l'environnement.
3. INVITE tous les membres de l'UICN à étudier la *Charte mondiale de l'énergie* et à réfléchir aux meilleurs moyens d'appuyer ses objectifs.
4. CHARGE le Directeur général de demander aux Bureaux régionaux de l'UICN, dans la limite des ressources disponibles, d'aider le Programme des Nations Unies pour le développement à diffuser des informations sur le *World Energy Assessment* et de contribuer à sensibiliser, dans leurs régions respectives, les fonctionnaires gouvernementaux, la société civile et le secteur privé à cette évaluation et aux solutions énergétiques disponibles, plus propres et moins chères, qu'elle couvre.

Cette Résolution a été adoptée par consensus. Les États-Unis d'Amérique, État et organismes membres, se sont abstenus d'adopter cette Résolution par consensus.